

Désignation de l'entreprise : ACE										1 2					
Adresse de l'entreprise 155-159 RUE DU DOCTEUR BAUER 93400 SAINT-OUEN										Durée de l'exercice précédent * 1 2					
Numéro SIRET * 8 3 3 7 4 7 5 6 1 0 0 0 2 9										Néant ☐ *					
										Exercice N clos le, 3 1 1 2 2 0 2 4					
										Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I) AA															
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC										
		Frais de développement *	CX		CQ										
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	960	AG	920				40					
		Fonds commercial (1)	AH		AI										
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK										
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM										
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO										
		Constructions	AP		AQ										
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS										
		Autres immobilisations corporelles	AT	13 220	AU	4 892				8 327					
		Immobilisations en cours	AV		AW										
		Avances et acomptes	AX		AY										
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT										
		Autres participations	CU		CV										
		Créances rattachées à des participations	BB		BC										
		Autres titres immobilisés	BD		BE										
		Prêts	BF		BG										
		Autres immobilisations financières *	BH	12 560	BI					12 560					
TOTAL (II) BJ										26 740	BK	5 812		20 928	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM										
		En cours de production de biens	BN		BO										
		En cours de production de services	BP		BQ										
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS										
		Marchandises	BT		BU										
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	11 500	BW					11 500					
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	857 310	BY	92 600				764 710					
		Autres créances (3)	BZ	107 591	CA					107 591					
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC										
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :.....)	CD		CE										
		Disponibilités	CF	318 694	CG					318 694					
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI										
TOTAL (III) CJ		1 295 095	CK	92 600				1 202 495							
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW													
Primes de remboursement des obligations (V)		CM													
Écarts de conversion actif * (VI)		CN													
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		1 321 835	1A	98 412				1 223 423							
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	(3) Part à plus d'un an :		CR								
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :											

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		ACE		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :.....21.000...)			DA	21 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,			DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC	
	Réserve légale (3)			DD	2 100
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)			DG	
	Report à nouveau			DH	6 262
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	105 032
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées *			DK	
	TOTAL (II)			DL	134 394
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
	Avances conditionnées			DN	
	TOTAL (III)			DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	
	Provisions pour charges			DQ	
	TOTAL (III)			DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	248
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	920 835
	Dettes fiscales et sociales			DY	167 946
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
	Autres dettes			EA	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	
TOTAL (IV)			EC	1 089 029	
Ecart de conversion passif *			(V)	ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	1 223 423	
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
			Écart de réévaluation libre	1D	
			Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	1 089 029
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

A.C.E.

Société par actions simplifiée au capital de 21 000 euros
Siège Social : 159 rue du Docteur Bauer, Bâtiment Energy 5, 93400 SAINT-OUEN-SUR-SEINE
833 747 561 R.C.S BOBIGNY

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 4 MARS 2025

Le 4 mars 2025 à 10 heures

Les associés de la société A.C.E., société par actions simplifiée au capital de 21 000 euros, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, 159 rue du Docteur Bauer, Bâtiment Energy 5, 93400 SAINT-OUEN-SUR-SEINE, sur convocation du Président.

L'Assemblée Générale est présidée par GAD CONSULTING, Président de la Société, représentée par son représentant légal.

Les associés présents ou représentés possédant 21 000 actions sur les 21 000 actions composant le capital social, l'Assemblée Générale est régulièrement constituée. Elle peut ainsi valablement délibérer.

La Présidente GAD CONSULTING représentée par son représentant légal est présente, cette présence recueillant l'accord de tous les associés.

Le Directeur général Monsieur Arthur MOATTI représentant légal de la société AM CONSEILS est présent, cette présence recueillant l'accord de tous les associés.

Le Directeur général Monsieur Benjamin MOATTI représentant légal de la société BERECHIT est présent, cette présence recueillant l'accord de tous les associés.

Le Président de séance dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée Générale :

- Les justificatifs de convocation des associés ;
- Les statuts de la Société ;
- Le texte des résolutions soumises à l'Assemblée Générale ;
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce établi par le Président ;
- Le rapport de gestion de la Société ;
- Les comptes annuels de la Société arrêtés au 31 décembre 2024.

Le Président de séance déclare que tous les documents prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition, au siège social, pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée Générale lui donne acte de ces déclarations et reconnaît la régularité des convocations adressées aux associés.

Puis, le Président de séance rappelle que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion de la Société
- Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024
- Quitus aux dirigeants
- Affectation du résultat de l'exercice

- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce établi par le Président et décision à cet égard
- Rémunération de GAD CONSULTING en sa qualité de Président
- Rémunération de ABM INVEST en sa qualité de Directeur Général
- Questions diverses
- Pouvoirs en vue des formalités

Le Président de séance présente et commente les comptes de l'exercice écoulé, puis donne lecture à l'Assemblée Générale du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

Cette lecture terminée, le Président de séance déclare la discussion ouverte. Diverses observations sont échangées.

Personne ne demandant la parole, le Président de séance met successivement aux voix les résolutions suivantes :

RESOLUTION : APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion établi par le Président, approuve l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

L'Assemblée Générale, en application de l'article 223 quater du Code général des impôts, approuve les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 918 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION : QUITUS AUX DIRIGEANTS

L'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve au Président et aux Directeurs généraux de l'exécution de leurs mandats au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION : AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale constate que le résultat net de l'exercice est constitué par un bénéfice de 105 032 euros.

Après avoir pris connaissance du rapport de gestion, l'Assemblée Générale décide l'affectation suivante :

- Au compte report à nouveau : 105 032 euros portant ainsi ce compte à un total de 111 294 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé le montant des sommes distribuées au titre des trois derniers exercices.

Les sommes distribuées au titre des trois derniers exercices sont les suivantes :

Date de clôture	Distributions éligibles à l'abattement (*), en euros	Taux de l'abattement	Revenus distribués non éligibles à l'abattement
31 décembre 2023	45 000	40 %	néant
31 décembre 2022	néant	40 %	néant
31 décembre 2021	néant	40 %	néant

(*) Dividende éligible pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à l'abattement de 40% prévu à l'article 158. 3 du CGI.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION : CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial sur les conventions entrant dans le champ d'application de l'article L. 227-10 du Code de commerce, établi par le Président, déclare approuver ce rapport dans tous ses termes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION : REMUNERATION DE GAD CONSULTING EN SA QUALITE DE PRESIDENT

la SAS GAD CONSULTING a perçu rémunération d'un montant de 220 475€ HT au cours de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION : REMUNERATION DE ABM INVEST EN SA QUALITE DE DIRECTEUR GENERAL

La SAS ABM INVEST a perçu rémunération d'un montant de 448 377€ HT au cours de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION : POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président ou au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'effectuer toutes les formalités qui seront nécessaires relativement aux décisions visées ci-dessus.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le Président de séance et par tous les associés présents ou représentés.

G.H.A INVEST

NETA INVEST

MB PARTNERS